

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 176

Artikel: Où l'on subventionne un placement de bon rapport
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les constructions. Cette dernière fixe deux exigences : d'une part l'existence d'un plan de quartier dûment approuvé; d'autre part un aspect satisfaisant du point de vue esthétique qui ne compromette pas le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier. Pro Fribourg constate que ces deux conditions ne sont pas remplies.

23 décembre 1971 : déclenchement d'une vaste campagne de presse au sujet de l'Eurotel dans « La Liberté »; deux parties s'affrontent : Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg s'insurge contre « l'urbanisme au coup par coup », et le directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, pour qui le développement du tourisme fribourgeois impose des choix. On recensera une centaine d'articles parus au sujet de l'Eurotel aussi

bien dans la presse alémanique que dans la presse romande.

26 janvier 1972 : forum organisé par Pro Fribourg sur le thème : « Peut-on aménager un centre-ville ? » A la table des orateurs : l'architecte de la ville, des urbanistes, le président du Parti socialiste fribourgeois. La majorité de l'assistance — nombreuse — se prononce contre l'Eurotel.

7 avril 1972 : conférence de presse du préfet de la Sarine, Laurent Butty, qui présente l'arrêté autorisant la construction et assortit l'octroi du permis d'implantation de certaines conditions afin de compenser quelque peu l'abandon d'un vaste terrain public presque sans contre-partie. Dans des termes un peu obscurs, le préfet prévoit notamment de lier par convention la réalisation de l'Eurotel à la construction d'un théâtre et d'une salle de congrès par la commune.

roter à la construction d'un théâtre et d'une salle de congrès par la commune.

Un théâtre trop cher pour la commune!

La commune de Fribourg aurait déposé depuis un recours au Conseil d'Etat contre la décision préfectorale; elle ne serait pas en mesure en effet d'investir actuellement les quelque 17 millions nécessaires à la construction d'un théâtre. En réalité, chacun l'avait compris, le théâtre et la salle de congrès n'avaient comme seule raison d'être que d'apaiser l'opinion publique choquée par le sacrifice consenti à des intérêts privés sous prétexte de relance du tourisme.

Où l'on subventionne un placement de bon rapport

Elever le débat sans noyer le poisson, tel aurait pu être le mot d'ordre de Pro Fribourg, mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique, lorsqu'il s'attaqua, il y a quelques mois, au projet d'implantation d'un Eurotel à Fribourg.

Elever le débat, c'est-à-dire dénoncer, derrière le cas d'espèce (l'Eurotel), le vrai mal : l'absence d'une conception générale de la cité, le défaut de plan d'aménagement : « De plan de quartier en plan de quartier, Fribourg est en train de se vêtir en habit d'arlequin », écrivait Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg au plus fort de la polémique.

Elever le débat, c'était aussi s'enquérir de l'intérêt public : et se demander comment la col-

lectivité peut aliéner le domaine public, à perte de surcroît, pour la construction d'un hôtel, constitué, pour plus de la moitié, de bureaux et d'appartements de luxe; c'était demander pourquoi un droit de superficie n'a même pas été prévu, qui aurait au moins interdit l'aliénation du domaine public (à Lausanne, où la construction de l'hôtel-tour d'Ouchy est contestée, il a été admis d'emblée qu'un droit de superficie payant était institué sur le terrain visé par les promoteurs); c'était souligner que la collectivité se rendait sans combattre face aux financiers en question et subventionnait en quelque sorte un placement d'excellent rapport (la formule Eurotel eût été semble-t-il condamnée par l'institution d'un droit de superficie

puisque'il aurait été impossible de vendre des appartements sans posséder le sol).

Sans noyer le poisson, et par exemple cette petite phrase tirée d'une offre de l'Eurotel : « Le fait qu'en Suisse l'achat d'une unité chambre Eurotel peut se faire aussi de façon anonyme est d'une importance décisive pour bien des souscripteurs. En effet, l'anonymat offre des avantages considérables au point de vue fiscal, frais d'enregistrement, etc. Consultez-nous à ce sujet, nous vous conseillerons volontiers ». De là à dire que les promoteurs de l'Eurotel prônent l'évasion fiscale et la violation de la « Lex von Moos », il n'y a qu'un pas. Dernier point : les partis politiques. Que font-ils ? Rien. Une association privée apolitique, part seule en guerre. De la droite à la gauche, aucune réaction. Pourquoi ?